



# Assemblée générale

Distr. limitée  
19 juillet 2023  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dix-septième session

Point 126 de l'ordre du jour

### Renforcement du système des Nations Unies

**Allemagne, Arménie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Espagne, Finlande, France, Italie, Japon, Jordanie, Luxembourg, Monténégro, Oman, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, Singapour et Slovénie\* : projet de résolution**

### **Appui à l'École internationale des Nations Unies, championne de l'éducation internationale et de l'interaction multiculturelle**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions [1102 \(XI\)](#) du 27 février 1957, [1228 \(XII\)](#) du 14 décembre 1957, [2003 \(XIX\)](#) du 10 février 1965 et [2612 \(XXIV\)](#) du 16 décembre 1969 concernant l'emplacement, la construction et le financement des locaux permanents de l'École internationale des Nations Unies, ainsi que sa résolution [63/198](#) du 18 décembre 2008, adoptée à l'occasion du sixième anniversaire de l'École,

*Notant* que l'École, installée à sa création, en 1947, dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies à Lake Success, célèbre son sixième anniversaire,

*Notant également* que selon ses statuts, l'École a pour objet d'offrir une éducation internationale, conforme à l'esprit de la Charte des Nations Unies et aux principes y énoncés, aux enfants de personnes ayant des liens officiels avec l'Organisation des Nations Unies et à d'autres enfants dont les parents souhaitent qu'ils reçoivent une telle éducation, ainsi que de promouvoir des activités éducatives à caractère international,

*Notant en outre* que l'existence de l'École est un élément qui aide à recruter du personnel international aux Nations Unies et à l'y retenir,

*Constatant* que l'École continue d'apporter une contribution indispensable à la communauté des Nations Unies en dispensant une éducation internationale de haute qualité aux générations successives d'enfants de cette communauté, parmi d'autres,

*Constatant également* que, grâce à la qualité de son enseignement, l'École fait partie de la fleur des écoles internationales et est considérée comme un phare en matière d'éducation multiculturelle et multilingue, et qu'elle constitue un creuset de

---

\* Toute modification apportée à la liste des auteurs sera consignée dans le procès-verbal de la séance.



multiethnicité et de multiculturalisme qui aide à mieux apprécier la diversité des cultures,

*Notant avec gratitude* le soutien généreux des États Membres au programme d'enseignement dans plusieurs langues de l'École, qui favorise le multilinguisme,

*Considérant* que l'École contribue grandement à la mise en œuvre de la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup>, en particulier pour ce qui est d'être à l'écoute des jeunes et de travailler à leurs côtés,

*Se félicitant* de la décision prise récemment par l'École de proposer davantage de bourses, ainsi que des efforts visant à accroître la diversité culturelle de ses élèves,

*Notant* que l'École entreprend d'importants et fort nécessaires travaux de rénovation et d'amélioration de ses bâtiments et de son terrain, qui permettront de moderniser ses installations afin de répondre aux besoins éducatifs et de garantir la durabilité de son fonctionnement, et notant avec gratitude à cet égard la généreuse contribution financière du Sultanat d'Oman,

1. *Adresse* ses vœux à l'École internationale des Nations Unies à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire ;

2. *Salue* les remarquables réalisations de l'École et la précieuse contribution qu'elle continue d'apporter à l'éducation et à l'épanouissement des enfants de la communauté des Nations Unies et au-delà, génération après génération ;

3. *Prie instamment* l'École à poursuivre ses initiatives visant à accroître sa diversité culturelle ;

4. *Note* que l'École réalise actuellement un programme de rénovation destiné à moderniser et améliorer ses installations ;

5. *Prie instamment* les États Membres, parmi d'autres donateurs en mesure de le faire, de verser de généreuses contributions au Fonds d'équipement de l'École pour le financement du programme de rénovation, en vue de renforcer encore l'éducation internationale et de promouvoir l'interaction multiculturelle ;

6. *Prie* le Secrétaire général de continuer à fournir à l'École l'assistance voulue pour l'aider à atteindre ses buts et objectifs.

---

<sup>1</sup> Résolution 75/1.